

ACTION URGENTE

UNE MILITANTE DES DROITS HUMAINS POURSUIVIE POUR ENTRAVE A L'ACTION D'UN FONCTIONNAIRE

L'avocate et militante des droits humains Siti Kasim a été inculpée d'« entrave à l'action d'un fonctionnaire » à la suite d'une descente de police lors d'un événement organisé par des personnes transgenres en avril 2016. Si elle est reconnue coupable, elle pourrait être condamnée à deux ans de prison ou une amende de 10 000 ringgits, voire les deux.

Le 3 avril 2016, le département fédéral des Affaires islamiques (JAWI) a effectué une descente lors d'un concours de beauté privé pour personnes transgenres. Si les concours de beauté sont généralement interdits pour les femmes musulmanes en Malaisie en vertu des lois religieuses, les autorités ont spécifiquement visé des membres de la communauté transgenre.

Siti Kasim, avocate et militante des droits humains qui était présente sur place, a mis en cause la légitimité de cette descente car les représentants des autorités religieuses y ont procédé sans mandat et n'étaient pas accompagnés par la police, comme l'exige la législation malaisienne. Le 7 avril 2016, elle a été arrêtée pour « intimidation » et « entrave à l'action d'un fonctionnaire » pour avoir demandé si les agents du JAWI avaient un mandat pour procéder à cette opération. Elle a ensuite été libérée. Plus d'un an après, le 13 juin 2017, elle a été informée qu'elle allait être poursuivie devant le tribunal de première instance de Kuala-Lumpur pour « entrave à l'action d'un fonctionnaire » au titre du Code pénal.

Le 23 juin 2017, Siti Kasim a plaidé non coupable de ce chef d'accusation et a été libérée sous caution. La prochaine audience est prévue pour le 22 août. Si elle est reconnue coupable, elle encourt deux ans de prison et/ou une amende de 10 000 ringgits.

Amnesty International craint que les poursuites engagées contre Siti Kasim, dans le contexte des discriminations visant la communauté transgenre, ne constituent une nouvelle manœuvre des autorités malaisiennes pour réduire au silence les défenseurs des droits humains et nuire à leur travail dans le pays.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en malais ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités malaisiennes à abandonner immédiatement et sans condition toutes les poursuites engagées contre Siti Kasim ;
- demandez-leur instamment de cesser de prendre pour cible la communauté transgenre par le biais de lois, de mesures et de pratiques discriminatoires ;
- engagez-les à supprimer toutes les lois et mesures discriminatoires et à rendre la législation et les politiques conformes au droit international relatif aux droits humains et aux normes en la matière.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 4 AOÛT 2017 À :

Premier ministre
Office of the Prime Minister of Malaysia
Main Block, Perdana Putra Building
Federal Government Administrative
Centre,
62502 Putrajaya, Malaisie
Fax : +603 8888 3444
Formule d'appel : Dear Prime Minister,
/ Monsieur le Premier ministre,

Department of Federal Territory Islamic
Affairs (JAWI)
Department of Federal Territory Islamic
Affairs (JAWI)
Kompleks Pusat Islam,
Jalan Perdana,
50560 Kuala Lumpur, Malaisie
Fax : +603 2273 1575
Courriel :
aduan@jawi.gov.my
Formule d'appel : Madame, /Monsieur,

Copies à :
Procureur général de Malaisie
Tan Sri Mohamed Apandi Ali
Attorney General's Office
No. 45, Persiaran Perdana, Precinct 4
62100 Putrajaya, Wilayah Putrajaya,
Malaisie
Fax : +603 8890 5670
Courriel : pro@agc.gov.my

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Malaisie dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UNE MILITANTE DES DROITS HUMAINS POURSUIVIE POUR ENTRAVE A L'ACTION D'UN FONCTIONNAIRE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Siti Kasim est une avocate de renom qui milite pour les droits humains, les droits des peuples autochtones et les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT). Elle a fait l'objet de manœuvres de harcèlement, d'intimidation et de menaces de mort en raison de son travail et parce qu'elle dénonce la discrimination en Malaisie.

Dans ce pays, la communauté transgenre rencontre de graves difficultés face aux lois et mesures discriminatoires, aux descentes ciblées effectuées dans des lieux privés, aux arrestations et aux traitements qu'elle subit aux mains des autorités. Ce n'est pas la première fois qu'une descente est menée dans un lieu privé contre des personnes transgenres. En juin 2014, des agents du département des Affaires islamiques de l'État de Negeri Sembilan ont fait irruption lors d'une réception de mariage organisée chez des particuliers. Les personnes arrêtées ont par la suite été inculpées par un tribunal islamique pour violation des dispositions de la charia (droit musulman) relatives au travestissement. En Malaisie, la législation découlant de la charia est du ressort de chaque État, or dans tous les États, elle interdit le travestissement.

Siti Kasim a déposé une demande visant le JAWI pour que les noms des agents ayant participé à la descente de l'an dernier lors du concours de beauté soient révélés. Elle envisage d'engager des poursuites au civil contre le JAWI pour son arrestation abusive.

Le département fédéral des Affaires islamiques (JAWI) est chargé des affaires religieuses dans le territoire fédéral de Kuala-Lumpur. Il a effectué à plusieurs reprises des descentes visant des personnes transgenres, aux côtés d'autres services religieux des États de Malaisie.

Nom : Siti Kasim
Femme

AU 152/17, ASA 28/6588/2017, 23 juin 2017